



Accusé de réception en préfecture
094-219400710 – 25/06/2025 – DELIB 2025-244
Date de télétransmission : 25/06/2025
Date de réception préfecture : 25/06/2025

REPUBLIQUE FRANCAISE
VILLE DE SUCY-EN-BRIE
Département du Val-de-Marne

Nombre de membres
composant le Conseil Municipal **35**
Présents à la séance **31**

**Extraits du Registre
des Délibérations
du Conseil Municipal**

Conseil Municipal du 23 Juin 2025

N° DCM : 2025-244-03S

Objet :

CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT « RELAIS PETITE ENFANCE » A
INTERVENIR AVEC LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DU VAL-DE-MARNE (CAF)

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-trois juin à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Maison des Familles sous la présidence de Monsieur Olivier TRAYAUX, Maire.
Cette réunion se tient en public dans la limite de la capacité de la salle.

Etaient présents :

M. TRAYAUX Maire en exercice, Mme PENAUD, M. CHAFFAUD, Mme TIMERA, M. BOURCIER, Mme PINTO, M. AMSLER, Mme BOURDINAUD, M. CHARTRAIN, Mme WESTPHAL, M. MUSSO, M. MONTEFIORE, Adjoint

Mme MILLE, M. CATINAUD, Mme VALOTEAU, M. OFFENSTEIN, M. DAMBRIN, M. DURAZZO, Mme LAURENT, Mme CIUNTU (à partir de 20h25), M. CARDOSO, Mme BLAMOUTIER, Mme MARIE, M. BOGUET-HENARD, M. BRIE, M. GIACOBBI, Mme D'ANDREA, M. CHESNOY, Mme SIMON, M. BRAND, L. ASTIC.

Absents excusés et représentés (en application de l'article L. 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales) ayant donné pouvoir à :

Mme FELGINES donne pouvoir à M. CHAFFAUD
M. VANDENBOSSCHE donne pouvoir à Mme MILLE
Mme GRASSER donne pouvoir à M. CARDOSO
M. MARASCO donne pouvoir à M. BRAND

Mme CIUNTU : pouvoir donné à M. AMSLER, jusqu'à son arrivée à 20h25

Madame TIMERA est désignée comme secrétaire de séance en application
de l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales

DELIBERATION N° 2025-244

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 13 décembre 2021 approuvant le renouvellement de l'agrément du Relais Petite Enfance (RPE) pour une durée de quatre ans du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2024,

VU l'avis favorable de la commission d'action sociale de la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) en date du 20 février 2025 relatif au renouvellement de l'agrément du RPE pour une durée de deux ans, soit du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2026,

VU le rapport n° 2025-244 présenté en Commission des Affaires Socio Culturelles en date du 12 juin 2025,

CONSIDERANT l'intérêt pour la Ville de Sucy-en-Brie de signer avec la CAF du Val-de-Marne la nouvelle convention d'objectifs et de financement N° 6572-50062-3 pour une durée de deux ans, soit du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2026, en lien avec le ré agrément du RPE,

SUR proposition de Monsieur le Maire,

Après avoir entendu le rapporteur,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRES EN AVOIR DELIBERE

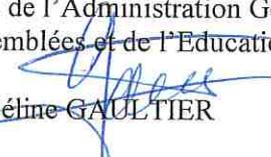
Article 1 : **APPROUVE** la convention d'objectifs et de financement relative au renouvellement de l'agrément du Relais Petite Enfance (RPE) n° 6572-50062-3.

Article 2 : **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ladite convention et tous documents y afférents

Article 3 : **PRECISE** que la convention est établie pour une durée de deux ans à compter du 1^{er} janvier 2025 jusqu'au 31 décembre 2026.

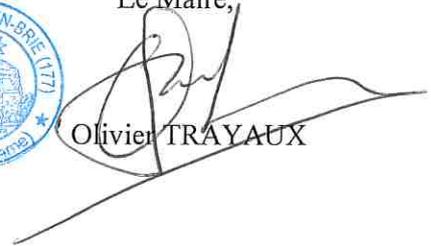
Cette délibération a été adoptée par **35 POUR**

Pour extrait conforme,
Par délégation du Maire,
La Directrice Générale Adjointe des Services
en charge de l'Administration Générale, des
Assemblées et de l'Education


Céline GAULTIER



Le Maire,


Olivier TRAYAUX